

# Organisation de la production et adaptation de l'élevage. Quels contrats pour le secteur de la viande bovine ?

## Farm production and the efficient mechanisms of adaptation. Contracts in the beef industry ?

A. MAZÉ

INRA SAD Ile-de-France - 16, rue Claude-Bernard, 75231 Paris Cedex 05

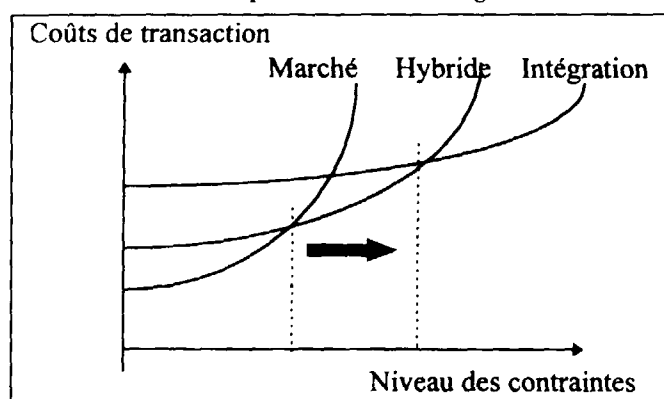
### INTRODUCTION

La « crise de la vache folle » en 1996 a conduit à la définition de nouvelles règles d'étiquetage de la viande bovine.

L'application de ces règles modifie les contraintes économiques imposées par la gestion de l'hétérogénéité des animaux et des carcasses. Elles créent une tension entre la logique actuelle d'adaptation autonome des élevages et un besoin de planification accru des entreprises d'abattage.

L'hypothèse est la suivante : **La limitation des coûts de transaction induits par ces contraintes implique la conception de modes de coordination plus intégrés au niveau de l'élevage**, c'est à dire une organisation de la production fondée sur une logique contractuelle, plus que de marché. Quelles sont alors les conditions pour assurer le respect des engagements réciproques pris par les contractants ?

Figure 1  
Efficacité comparée des formes d'organisation



**Résultats :** L'organisation de la production et son efficacité dépendent de deux facteurs (i) la limitation des coûts de recherche et de tri des animaux (gestion individuelle ou allotement des animaux selon leur qualité) (ii) la réduction des aléas contractuels induits par les règles actuelles de fixation des prix (notamment paiement en confiance selon grille EUROP)

### MATÉRIEL ET MÉTHODE

L'analyse économique des contrats consiste en l'identification, l'explication des sources d'aléas contractuels pour les agents et leurs conséquences sur la forme des contrats.

Les données sur les sources d'aléas contractuels et de litiges ont été recueillies par enquête auprès de comité interprofessionnels (CIR) et d'entreprises d'abattage sur la période 1995-96.

La forme des contrats est définie par trois composantes  $C(p,k,s)$  avec  $p$  le prix,  $k$  les spécifications sur le produit ou les actifs, et  $s$  les mécanismes de sauvegarde. Le choix des contrats, et donc leur efficacité, dépend de leur alignement avec les caractéristiques des transactions :

Forme contrat =  $f(\text{SPE}, \text{INC}, \text{MES})$

avec SPE = niveau de spécificité des actifs engagés par les éleveurs pour la production (indicateur de dépendance)

- INC = incertitude exogène liée à la fluctuation de la demande ou du prix des matières premières (indicateur de risque)

- MES = l'importance des erreurs de mesure liées à des problèmes d'évaluation de la qualité des animaux et leur variabilité.

Les principales sources d'aléa contractuel sont identifiées dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Motifs d'intervention d'un CIR

	pb sur le poids carcasse	pb sur le classement	pb sur les saisies	pb sur ticket de pesée ou identification
%	31 %	15 %	33 %	16 %

### CONCLUSION

L'émergence de nouvelles formes de coordination suppose la réduction de ces sources d'aléas. Le renforcement de l'action des Comités Interprofessionnels Régionaux comme instance de contrôle et d'arbitrage des litiges peut y contribuer.